

N°2023-02/21B

---

**Objet : AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE LATOUR-BAS-ELNE  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL.**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10		<b>Pour :</b>	10
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	10		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 08 février 2023

---

Le Président expose à l'assemblée,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ont pour objectif de financer la réalisation d'investissements structurants portés par les petites communes et leurs EPCI au profit des projets du territoire.

La Communauté de communes a pour projet d'aménager, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », le centre-bourg de Latour-Bas-Elne.

Le projet global d'aménagement consiste en une reprise d'une partie vétuste des réseaux humides, l'effacement des réseaux secs restant à enfouir, la mise en place de mobilier d'éclairage public à leds économes en énergie en collaboration et sous maîtrise d'Ouvrage déléguée au SYDEEL. De plus un aménagement de surface de toute la voirie (chaussées et trottoirs) est prévu sur l'avenue d'Elne, la rue du Centre et l'Avenue de la Mer, il intégrera des surfaces désimperméabilisées au niveau de l'ensemble des stationnements. Les aménagements en mobilier urbain et d'espaces paysagers seront quant à eux portés par la commune de Latour-Bas-Elne, ils permettront une désimperméabilisation plus étendue de ces surfaces, afin de mieux infiltrer les eaux de pluie, la création d'ilots de fraîcheur et l'embellissement du centre de la commune.

La partie de cet aménagement concernée par la demande de financement au titre de la DETR/DSIL concerne les travaux de réfection de la chaussée et de création d'une voie verte dédiée aux modes doux, en partie en site propre mais aussi en voirie partagée sur le cœur du village. Cette connexion pour les vélos, piétons et autres modes de déplacements plus respectueux de l'environnement a été identifiée comme prioritaire au Schéma Directeur des Mobilités 2022 de la communauté de communes.

Les sens de circulation seront modifiés comme le prévoit le plan de circulation du centre-ville réalisé en 2022, ceci afin de diminuer le nombre de passages de véhicules motorisés et ainsi réduire la pollution, améliorer la sécurité et le confort des riverains et des usagers non motorisés.

L'aménagement de voirie sur l'avenue d'Elne, la rue du Centre et l'avenue de la mer sera composé :

- D'une voie à double sens de circulation de la route départementale N°40 jusqu'à la rue des Vendanges, adjoint d'une voie pour modes doux en site propre.
- D'une zone partagée à 20 km/h, avec traitement d'un seul tenant entre les voies de circulation et les voies douces mais avec des revêtements différenciés pour prolonger cette sensation d'étroitesse au niveau de la chaussée et d'espace plus important sur les surfaces dédiées aux modes doux entre la rue des vendanges et l'avenue de Saint-Cyprien.
- D'un aménagement de qualité qui privilégiera la déambulation des piétons, la circulation des autres modes doux et qui tolèrera une circulation mesurée des véhicules motorisés, notamment pour l'accès des riverains.
- D'une refonte des espaces libérés avec la mise en place de stationnements minutes pour un accès rapide aux commerces.
- Un traitement bien particulier des espaces permettra à la commune de réaliser un volet paysager de qualité conçu pour créer des zones de fraîcheurs, infiltrer une partie des eaux pluviales, avec la plantation d'essences locales adaptées au changement climatiques et peu gourmandes en eau.
- Des stationnements perméables réalisés avec des pavés enherbés seront disposés tout au long de l'ouvrage.
- Les matériaux utilisés permettront de bien apprécier les différents espaces de circulation et déambulation, de réduire les ilots de chaleur avec l'adoption de matériaux clairs sur la majeure partie des surfaces dédiées aux modes doux et au stationnements.
- Le cœur de bourg sera traité avec des matériaux de bonne qualité afin d'embellir la zone de vie du village et inciter les riverains à s'approprier ce centre bourg, redynamiser et apaiser les espaces.

Une demande de subvention au titre de la DETR 2022 a été déposée mais ce projet n'a pas été retenu. Il convient de le déposer de nouveau. Le montant estimatif des travaux ayant été modifié, il convient de revoir le plan de financement.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES (EN € HT)	RECETTES		
		%	TOTAL
	<b>FINANCEURS SOLLICITES</b>		
	L'Etat DETR/DSIL	20	204 216.46 €
	REGION	12	120 000.00
	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
	CCSR	68	696 865.83 €
<b>1 021 082.29 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 021 082.29 €</b>

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **APPROUVE** le projet d'aménagement du centre-bourg de Latour-Bas-Elne portant sur la voirie, les réseaux secs, de l'avenue d'Elne et de la rue du Centre ;

☞ **DECIDE** de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023 pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

